

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE BON DE COMMANDE WORKDAY – FRANCE

Les présentes Conditions générales de bon de commande Workday (les « **Conditions** ») s'appliquent à la fourniture de produits et services par le Fournisseur, définis ci-dessous, à Workday.

En envoyant un Bon de commande, le Fournisseur reconnaît et accepte (a) que le Fournisseur a lu toutes les conditions et modalités des présentes Conditions, et (b) d'être légalement lié par toutes les dispositions énoncées dans les présentes Conditions.

Chaque bon de commande associé aux présentes Conditions constitue le « **Contrat** ».

### 1. DÉFINITIONS

1.1 « **Affilié** » désigne, à l'égard d'une partie donnée, toute société ou entité légalement reconnaissable qui, directement ou indirectement (a) contrôle cette partie, (b) est contrôlée par cette partie, ou (c) est sous contrôle commun avec cette partie, où le contrôle est défini comme la possession du pouvoir de diriger ou de provoquer la direction de la gestion et des politiques d'une entité légalement identifiable, par une participation majoritaire directe ou indirecte ou un pourcentage minimal qui lui donnerait une participation majoritaire dans cette entité. Une entité ne sera considérée comme une société affiliée que tant qu'un tel contrôle existe.

1.2 « **Droit applicable** » désigne toutes les constitutions, lois, statuts, codes, ordonnances, ordres, jugements, décrets, injonctions, règles, réglementations, permis et exigences juridiquement contraignantes de toutes les autorités publiques fédérales, nationales, internationales, étatiques et locales applicables à l'exécution du Contrat par l'une des parties.

1.3 « **Législation sur la protection des données** » désigne l'ensemble des lois, réglementations et codes de conduite applicables en matière de protection des données en vigueur et qui sont applicables à l'une ou l'autre des parties et à la fourniture ou à la réception d'un quelconque des Produits ;

1.4 « **Droits de propriété intellectuelle** » désigne tous les droits de brevet, droits d'auteur, droits des marques de commerce, droits de secret commercial et toute autre forme de propriété intellectuelle ou droits de propriété reconnus dans toute juridiction, y compris les demandes et enregistrements pour tout ce qui précède.

1.5 « **Produit** » désigne un ou plusieurs produits, services ou autres articles, y compris, mais sans s'y limiter, les articles tangibles, logiciels, conceptions ou autres technologies, devant être fournis par le Fournisseur à Workday, comme établi expressément dans un Bon de Commande.

1.6 « **Bon de commande** » désigne une autorisation écrite émise par Workday pour autoriser le Fournisseur à fournir un ou plusieurs Produits.

1.7 « **Fournisseur** » désigne le fournisseur identifié dans un Bon de commande et toutes ses Filiales.

1.8 « **Workday** » désigne Workday France.

1.9 « **Entité Workday** » désigne Workday et toutes ses Filiales.

## 2. COMMANDES

Tous les achats auprès du Fournisseur sont effectués conformément aux Bons de commande. Workday, et aucune autre Entité Workday, sera seule responsable de ses obligations en vertu d'un Bon de commande, y compris, mais sans s'y limiter, les obligations de paiement.

À tout moment après l'émission d'un Bon de commande, mais avant l'expédition du produit applicable ou, si le Produit est un service, avant la prestation de ce service, Workday peut annuler, ajouter, reprogrammer ou autrement modifier, en tout ou en partie, tout Bon de commande sans préavis écrit au Fournisseur, à condition que les augmentations de quantité ou modifications du type de produits soient (a) écrites, (b) comprennent tout prix, frais, taux ou modifications de calendrier convenus, et (c) soient signées par un représentant autorisé des deux parties.

## 3. EMBALLAGE ET LIVRAISON

Le Fournisseur doit, le cas échéant, emballer tous les Produits dans des matériaux d'emballage appropriés et conformément (a) aux instructions de Workday, le cas échéant, (b) aux spécifications applicables du Produit, et (c) aux normes sectorielles générales pour assurer la résistance aux dommages et pour permettre un transport et une manutention en toute sécurité. Chaque colis livré doit être correctement étiqueté et marqué pour identifier le contenu sans l'ouvrir et doit contenir des fiches d'emballage indiquant le contenu. Le numéro de bon de commande applicable doit figurer sur tous les documents d'expédition, fiches d'emballage, bons de livraison et connaissements ou lettres de transport aérien.

Sauf stipulation contraire dans le Bon de commande, tous les Produits seront expédiés DDP (Incoterms 2010) à l'adresse de livraison de Workday indiquée dans le Bon de Commande le ou avant la date de livraison établie dans le Bon de commande (la « **Date de livraison** »).

Le Fournisseur reconnaît et accepte que les délais sont un élément essentiel de chaque Bon de commande. Le Fournisseur avisera Workday sans délai si le Fournisseur n'est pas en mesure de respecter l'une quelconque des Dates de livraison convenues.

Si tous les Produits commandés en vertu d'un Bon de Commande ne sont pas livrés à la Date de livraison convenue, Workday peut, à sa seule discrétion, annuler le Bon de Commande, auquel cas le Fournisseur devra immédiatement rembourser à Workday tous les montants précédemment payés au Fournisseur au titre des Produits faisant l'objet du Bon de commande dans les 30 jours suivant la réception de l'avis d'annulation de Workday.

Les quantités de Produits excédentaires expédiées par rapport au Bon de commande seront conservées aux risques et aux frais du Fournisseur pendant une période raisonnable en attendant les instructions d'expédition de retour. Les frais d'expédition pour les retours, y compris l'assurance, seront à la charge du Fournisseur.

## 4. ACCEPTATION

Sur réception d'un Produit par Workday, ou si le Fournisseur réalise des services de mise en œuvre, d'installation ou d'autres services en lien avec un Produit, à l'achèvement de ces services, sur détermination exclusive de Workday, Workday examinera et évaluera autrement le Produit et adressera au Fournisseur un avis écrit d'acceptation du Produit (l'« **Acceptation** ») ou une déclaration de refus. Si Workday adresse au Fournisseur une déclaration de refus, Workday aura l'option, sans préjudice des autres droits ou recours à sa disposition, d'accorder au Fournisseur un délai pour corriger tout défaut des Produits, ou annuler le Bon de commande applicable, en tout ou en partie, et poursuivre tous les recours disponibles. Le défaut de fourniture des Produits conformément au bon de commande applicable sera considéré comme une violation substantielle du Contrat.

En aucun cas l'utilisation ou le paiement par Workday d'un Produit ne vaudra Acceptation desdits Produits.

## **5. CONDITIONS FINANCIÈRES**

5.1 Prix. Le prix d'un Produit ne peut être supérieur à celui indiqué sur le Bon de commande, sauf si cette augmentation de prix a été expressément autorisée par écrit par Workday. Si le Fournisseur baisse le prix d'un Produit, le Fournisseur adressera alors rapidement un avis écrit de ce prix réduit à Workday, et le prix de tout Produit non expédié sera ajusté au prix inférieur. Si le Bon de Commande n'indique pas le prix, le prix du Produit sera le prix le plus bas pratiqué par le Fournisseur sur le marché pour ce Produit. Le Fournisseur n'a pas droit au remboursement des dépenses encourues dans le cadre de l'exécution d'un Bon de Commande applicable, sauf accord contraire de Workday par écrit.

5.2 Facturation. Lors de l'Acceptation du Produit, le Fournisseur facturera à Workday les montants indiqués dans le Bon de commande applicable. Le Fournisseur sera réputé avoir renoncé aux montants non facturés dans les 90 jours suivant l'Acceptation des Produits.

5.3 Modalités de paiement. Dans la mesure où le Fournisseur n'est pas en violation substantielle du Contrat, Workday s'engage, après Acceptation du Produit, à payer le montant facturé non contesté dans les 45 jours suivant la réception par Workday d'une facture dûment soumise, sauf si des modalités de paiement différentes sont indiquées sur le Bon de commande. Les factures non contestées et impayées au-delà de 45 jours porteront un taux d'intérêt de retard de paiement trois fois supérieur au taux d'intérêt légal applicable dans le pays du Fournisseur. Tout retard de paiement donnera lieu en outre à une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros au titre des frais de recouvrement. Une facture dûment soumise (a) contient le numéro de Bon de commande de Workday, (b) contient une description détaillée des produits achetés et la mention de chaque pays dans lequel chaque Produit a été livré, (c) contient des postes distincts pour toutes taxes ou frais d'expédition susceptibles d'être applicables, pays par pays, et (d) est adressée en anglais et au format .PDF à l'e-mail indiqué dans le Bon de commande.

5.4 Taxes. Le Fournisseur est responsable et paiera tous les frais, taxes, prélèvements ou autres cotisations applicables imposés ou collectés par toute entité publique (ou sous-division politique) dans le monde entier sur les ventes de Produits, ou les ventes, l'utilisation, le transfert, les biens et services, ou les taxes sur la valeur ajoutée ou toute autre obligation ou frais liés à un paiement par Workday au Fournisseur pour le Produit fourni à Workday en vertu de ou conformément au Bon de commande. Si Workday produit un certificat de rémunération directe, une attestation d'exonération d'impôt ou de droit à un taux réduit d'imposition par une autorité fiscale compétente, ou toute autre preuve de conformité avec les conditions requises en vertu de la Loi applicable pour avoir droit à une exonération ou à un taux réduit d'imposition, alors le Fournisseur accepte de ne facturer, ni payer une telle taxe tant que l'autorité fiscale compétente n'aura pas évalué ces taxes, auquel moment le Fournisseur facturera lesdites taxes et Workday s'engage à s'en acquitter. Workday retiendra les impôts conformément aux exigences du Droit applicable sur les paiements effectués au Fournisseur en vertu des présentes et sera tenu de les remettre au Fournisseur uniquement en ce qui concerne le produit net de celui-ci.

## **6. ENGAGEMENTS ET GARANTIES ; RECOURS**

6.1 Engagements et garanties. Chaque partie s'engage, atteste et garantit ce qui suit : (a) elle dispose d'un pouvoir et d'une autorité d'entreprise complets lui permettant d'exécuter, de livrer et de réaliser ses obligations en vertu du Contrat, (b) la personne qui conclut le Contrat en son nom a été dûment autorisée et habilitée à conclure le Contrat, (c) le Contrat est valide, contraignant et applicable

conformément à ses dispositions, et (d) elle exécutera le Contrat conformément à toutes les Lois applicables. Le Fournisseur s'engage, atteste et garantit que :

6.1.1 le Produit livré sera conforme aux conceptions, spécifications, dessins, documentation, échantillons et/ou autres descriptions mentionnés dans le Bon de commande ou par écrit par Workday,

6.1.2 le Produit est exempt de défauts de conception, de matériaux et de main-d'œuvre, convient aux finalités précisées dans le Bon de commande et est de qualité marchande ou, s'il s'agit de services, ces services seront fournis avec soin et compétence, conformément aux meilleures pratiques sectorielles pertinentes,

6.1.3 le Produit est neuf, n'a jamais été utilisé auparavant et ne contient pas de pièces usagées ou remises à neuf,

6.1.4 ni les Produits ni l'exercice des droits de Workday en ce qui concerne les Produits n'enfreignent, ne détournent ou ne portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle, droits de confidentialité, droits de publicité ou tout autre droit d'un tiers,

6.1.5 Le Fournisseur s'engage à s'abstenir de proposer, promettre et/ou effectuer, directement ou indirectement, un quelconque paiement dans le but d'influencer indûment (ou d'inciter quiconque à influencer) les décisions ou actions d'un fonctionnaire d'une entité contrôlée par un État ou d'une organisation internationale publique,

6.1.6 le Produit est libre et exempt de tous privilèges et charges de quelque nature que ce soit,

6.1.7 tous les Produits livrés en vertu des présentes seront conformes à toutes les dispositions des lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'aux règles et règlements en vigueur qui en découlent,

6.1.8 il n'existe actuellement aucune réclamation en cours ni menace de réclamation ou procès sur la base d'une violation présumée de l'un quelconque des éléments susmentionnés par le Fournisseur,

6.1.9 ni le Fournisseur ni aucune de ses Sociétés affiliées n'a incorporé du matériel source ouvert dans, ou du matériel source ouvert combiné avec, tout Produit, ou distribué ce matériel source ouvert en conjonction avec tout Produit qui exige, comme condition d'utilisation, modification et/ou distribution de ce Produit que tout autre logiciel incorporé dans, dérivé ou distribué avec ce Produit soit (a) divulgué ou distribué sous forme de code source, (b) autorisé dans le but de rendre les travaux dérivés, ou (c) distribuable sans frais,

6.1.10 le Produit ne contiendra aucun code nuisible, bombe à retardement, virus, ver, portes dérobée ou logiciels similaires pouvant causer des dommages à tout produit ou à des données, et ne contiendra pas de code sensible au temps ou d'autres dispositifs, cadenas ou codes de désactivation qui ont le potentiel ou la capacité de causer toute interruption non planifiée du fonctionnement du Produit,

6.1.11 Le Fournisseur se conformera à tout moment au Code de conduite des fournisseurs de Workday disponible sur <https://www.workday.com/content/dam/web/en-us/documents/investor/063017-WD-SupplierCodeofConduct.pdf> et intégré aux présentes Conditions par référence, et

6.1.12 ni le Fournisseur ni aucun de ses mandants ne sont actuellement exclus, suspendus, visés par une demande d'exclusion ou déclarés inadmissibles à l'attribution de contrats par un organisme, une autorité ou une institution publique compétente. Le Fournisseur s'engage à informer immédiatement Workday de tout changement pertinent en la matière.

6.2 Recours. Si un Produit ne respecte pas l'une des garanties du Contrat, le Fournisseur s'engage, aux frais du Fournisseur et au choix de Workday, (a) à remplacer immédiatement le Produit (et, si le Produit est un service, réexécuter ce service), (b) à modifier le Produit, ou (c) à rembourser les frais payés par Workday au Fournisseur pour ledit Produit. Les recours qui précèdent s'ajoutent aux autres recours en droit dont Workday est susceptible de disposer, sans s'y substituer.

## 7. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

« **Informations confidentielles** » désigne tous les renseignements divulgués verbalement, par écrit ou sous une autre forme tangible ou intangible par Workday au Fournisseur, ou autrement acquis par le Fournisseur, concernant ou liés au Contrat ou à Workday, avant, ou après la date du Bon de commande applicable, que le Fournisseur connaît ou devrait connaître, étant donnés les faits et circonstances entourant la divulgation ou l'acquisition des renseignements par le Fournisseur, lesquels constituent des informations confidentielles de Workday. Les Informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter, l'existence et les modalités du Contrat. Les informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui sont ou entrent dans le domaine public sans violation du Contrat ni faute du Fournisseur, ou que le Fournisseur reçoit d'un tiers sans restriction sur la divulgation et sans violation d'une obligation de non-divulgation.

Le Fournisseur conservera toutes les Informations confidentielles dans la plus stricte confidentialité et ne divulguera aucune Information confidentielle à un tiers. Le Fournisseur s'abstiendra d'utiliser toute Information confidentielle pour son propre bénéfice ou celui d'un tiers ou à toute autre fin que pour le seul et exclusif bénéfice de Workday. Le Fournisseur ne reproduira pas les Informations Confidentielles sous quelque forme que ce soit, sauf dans la mesure nécessaire pour remplir les obligations du Fournisseur en vertu d'un Bon de commande. Le Fournisseur utilisera le même degré de diligence pour protéger les Informations confidentielles que le Fournisseur utilise pour protéger ses propres Informations confidentielles contre toute utilisation ou divulgation non autorisées, mais en aucun cas un niveau de diligence moins que raisonnable. Le Fournisseur informera immédiatement Workday de toute utilisation ou divulgation non autorisée des Informations confidentielles. Le Fournisseur aidera Workday à remédier à toute utilisation ou divulgation non autorisée des Informations confidentielles. Le Fournisseur reconnaît que chaque obligation du Contrat est nécessaire et raisonnable afin de protéger les Informations confidentielles, et que des dommages-intérêts pécuniaires seraient insuffisants pour indemniser Workday pour toute violation du Contrat. En conséquence, le Fournisseur reconnaît et accepte ce qui suit : (a) une telle violation ou menace de violation causera un préjudice irréparable à Workday ; et (b) en plus de toute autre mesure de réparation susceptible d'être à la disposition de Workday en droit ou autrement, Workday aura le droit d'obtenir des mesures injonctives contre toute menace de violation du Contrat ou la continuation d'une telle violation, sans avoir à prouver des dommages réels et sans avoir à déposer une caution ou autre garantie.

Dans le cadre de la fourniture de l'un quelconque des Produits, le Fournisseur s'engage à respecter la législation sur la protection des données.

Les obligations du Fournisseur à l'égard des Informations confidentielles se poursuivront pendant la période de cinq ans commençant à la date du Bon de commande applicable ; toutefois, ces obligations et devoirs à l'égard des Informations confidentielles qui constituent un secret commercial en vertu des lois applicables se poursuivront tant que ces Informations confidentielles demeurent un secret commercial en vertu des Lois applicables.

Le Fournisseur informera Workday de toute divulgation ou utilisation non autorisée avérée ou soupçonnée des Informations confidentielles de Workday, y compris les données à caractère personnel, sans délai indu (une « **Atteinte à la sécurité** »), si possible dans les 48 heures suivant la connaissance de cette atteinte. Le Fournisseur s'engage à aider raisonnablement Workday à remédier et à atténuer tout dommage potentiel, y compris en envoyant tout avis que Workday juge nécessaire à toute personne touchée, et en fournissant des services d'évaluation de crédit à ces personnes. Le Fournisseur assumera tous les coûts liés à ces mesures correctives ou d'atténuation dans la mesure où la violation ou l'incident de sécurité a été causé par le Fournisseur. Le Fournisseur s'engage à décrire (a) la date de l'Atteinte à la sécurité, (b) les divulgations impliquées dans l'Atteinte à la sécurité, et (c) les mesures prises par le Fournisseur pour enquêter sur l'Atteinte à la sécurité et atténuer les dommages potentiels.

Le Fournisseur doit maintenir un programme complet et écrit de sécurité de l'information qui contient des mesures de protection administratives, techniques et physiques appropriées quant à (a) la taille, la portée et le type d'entreprise du Fournisseur, (b) la quantité de ressources à disposition du Fournisseur, (c) le type d'information que le Fournisseur stockera ou auquel il aura accès, (d) le Produit fourni à Workday et (e) le besoin de sécurité et de confidentialité de ces informations.

## **8. INDEMNISATION**

Le Fournisseur s'engage, à ses frais exclusifs, à défendre Workday et ses sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs, agents et clients (collectivement, les « **Parties indemnisées de Workday** »), contre toute réclamation ou poursuite d'un tiers, (individuellement, une « **Réclamation** »), et à indemniser et exonérer toutes les Parties indemnisées de Workday contre tout dommage, paiement, manquement, amende, jugement, règlement, passif, perte, coût et dépense raisonnables, y compris, mais sans s'y limiter, honoraires raisonnables d'avocat, coûts, pénalités, intérêts et débours raisonnables, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat, les coûts, pénalités, intérêts et débours imputables ou liés de quelque manière que ce soit (a) aux Produits, (b) à toute violation présumée ou réelle du Contrat par le Fournisseur ou ses représentants (y compris, mais sans s'y limiter, toute déclaration, garantie ou engagement du Fournisseur), ou (c) à une négligence ou faute intentionnelle du Fournisseur, de ses employés, prestataires indépendants ou sous-traitants.

En plus et non en lieu et place des obligations ci-dessus du Fournisseur, si un Produit fait l'objet, ou de l'avis raisonnable de l'une ou l'autre partie est susceptible de faire l'objet d'une Réclamation, le Fournisseur doit (a) obtenir pour Workday le droit de continuer à exercer tous ses droits sur le Produit, ou (b) avec son consentement écrit préalable, modifier ou remplacer le Produit pour éliminer toute réclamation, pourvu que la modification ou le remplacement soit équivalent sur le plan fonctionnel ; étant entendu, toutefois, que si le Fournisseur ne peut pas faire l'une ou l'autre de ce qui précède, y compris si Workday ne consent pas conformément au paragraphe (b), le Fournisseur peut alors demander à Workday de cesser d'utiliser le Produit. Dans l'éventualité où le Fournisseur demanderait que Workday cesse d'utiliser le Produit, le Fournisseur doit rembourser à Workday tous les frais payés par Workday pour ce Produit et, sur réception d'un tel remboursement, Workday cessera d'utiliser ce Produit.

Workday aura le droit d'approuver tout avocat engagé pour se défendre contre toute réclamation dans laquelle Workday est défendeur. Workday aura le droit de contrôler et de participer à la défense contre toute Réclamation concernant des questions relatives à Workday, et le Fournisseur ne réglera ou ne compromettra aucune réclamation sans le consentement écrit de Workday. Si, de l'avis raisonnable de

Workday, il existe un conflit entre les intérêts de Workday et ceux du Fournisseur dans une telle Réclamation, Workday peut retenir les services de son propre avocat dont les honoraires raisonnables seront payés par le Fournisseur.

## 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

9.1 Exonération des dommages indirects. SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 9.4, EN AUCUN CAS, WORKDAY NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LES MANQUES À GAGNER, IMPUTABLES OU LIÉS AU CONTRAT, QUEL QUE SOIT LE MODE D'ACTION, QUE CE SOIT SUR UNE BASE CONTRACTUELLE, DE LA RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE, DE LA NÉGLIGENCE OU AUTRE, MÊME SI WORKDAY A ÉTÉ PRÉALABLEMENT AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. PAR SOUCI DE CLARTE, IL EST PRÉCISÉ QUE LES PERTES FINANCIÈRES, LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES D'OPPORTUNITÉS, LES PERTES DE REVENUS OU DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRES ET LES FRAIS D'EXPLOITATION SERONT CONSIDÉRÉS COMME DES DOMMAGES INDIRECTS DU FOURNISSEUR ET NE SERONT DONC PAS RECUPERABLES PAR LE FOURNISSEUR DANS TOUTE ACTION EN RESPONSABILITÉ CONTRE WORKDAY.

9.2 Plafond de responsabilité. SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 9.4, L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE WORKDAY À L'ÉGARD DU FOURNISSEUR DÉCOULANT DU CONTRAT OU S'Y RAPPORTANT, QUELLE QUE SOIT LE MODE D'ACTION, NE DÉPASSERA PAS LES FRAIS PAYABLES PAR WORKDAY AU FOURNISSEUR POUR LES PRODUITS QUI SONT PRÉSUMÉS DONNER LIEU À CETTE RESPONSABILITÉ.

9.3 Échec de l'objectif essentiel. LE CARACTÈRE MULTIPLE DES RÉCLAMATIONS NE MODIFIE PAS CETTE LIMITATION. LE PRÉSENT ARTICLE 9 S'APPLIQUERA PLEINEMENT MÊME SI L'UNE OU L'AUTRE DES MESURES PRÉCISÉES DANS LE CONTRAT EST RÉPUTÉE AVOIR MANQUÉ À SON OBJET ESSENTIEL. WORKDAY, A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE ENTITÉ WORKDAY, SERA SEULE RESPONSABLE DE SES OBLIGATIONS EN VERTU D'UN BON DE COMMANDE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT.

9.4 Aucune limitation de responsabilité. Rien dans le Contrat ne limitera ou n'exclura la responsabilité d'une partie pour (a) un décès ou des dommages corporels causés par sa négligence, (b) une fausse déclaration frauduleuse ou tout autre acte ou omission frauduleux, (c) la violation de toute clause légale implicite quant au titre du ou des Produits, ou (d) toute autre responsabilité que la loi ne permet pas d'exclure ou de limiter.

## 10. DROITS SUPPLÉMENTAIRES

Workday peut fournir au Fournisseur certains dessins, spécifications, équipements et autres documents (collectivement, les « **Documents de Workday** »). Le Fournisseur ne peut utiliser ces Documents Workday que pour exécuter un Bon de commande. Tous les Documents de Workday doivent être conservés séparément des autres documents ou outils et identifiés comme étant la propriété de Workday. Le Fournisseur assume toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de tout Document de Workday, à l'exception de l'usure normale, et s'engage à fournir promptement des relevés détaillés d'inventaire sur demande. Sous réserve de ce qui précède, Workday détient tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Documents de Workday ainsi que les droits de propriété intellectuelle qui y sont intégrés et qui s'y rattachent..

Si un Bon de commande indique qu'un Produit fait l'objet d'une licence accordée à Workday par le Fournisseur et si ce Bon de commande ne précise pas la portée de la licence applicable à ce Produit, le Fournisseur accorde par les présentes à Workday, pour la durée maximale de la protection accordée par

les droits de propriété intellectuelle, une licence gratuite, mondiale, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, cessible et irrévocable, pour utiliser, reproduire, préparer, exécuter, afficher, faire, faire faire, utiliser, vendre, proposer à la vente, mettre en marché, importer et distribuer ce Produit.

## **11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

11.1 Intégralité du contrat. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre le Fournisseur et Workday en relation avec les Produits achetés en vertu d'un Bon de Commande et remplace tous les accords, ententes, négociations et discussions antérieurs et contemporains, oraux ou écrits. Toute mention ou disposition contenue dans les messages électroniques ou numériques des parties ou sur le site Web du Fournisseur, dans les annexes ou propositions du produit ou dans les documents de commande, dans les emballages du produit ou dans tout autre document, ou contenue dans un accord de type « shrinkwrap », « clickwrap » ou « browsewrap » ou autre accord de revendeur, (a) sont incompatibles avec les modalités du Contrat, (b) élargissent les responsabilités et/ou les obligations de Workday ou (c) limitent ou modifient les droits de Workday de quelque façon que ce soit. En cas d'incohérence ou de conflit entre les modalités des présentes Conditions et les dispositions d'un Bon de commande, les modalités des présentes Conditions régiront.

11.2 Cession. Ni le Contrat ni aucun droit ou obligation en vertu du Contrat ne peut être transféré, cédé ou délégué par le Fournisseur, de plein droit ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Workday, et toute tentative de transfert, cession ou délégation sans ce consentement sera nulle et sans effet. Workday peut transférer, assigner ou déléguer le Contrat ou tout droit ou devoir en vertu du Contrat sans le consentement du Fournisseur. Sous réserve des autres modalités et conditions énoncées dans la présente disposition, le Contrat liera les parties et leurs représentants, héritiers, administrateurs, successeurs et ayants droit autorisés respectifs et s'appliquera à leur avantage.

11.3 Recours. Les droits et recours prévus par Workday dans le Contrat sont cumulatifs et en sus des autres droits et recours prévus par la Loi applicable.

11.4 Renonciation et divisibilité. Tout défaut ou retard dans l'exercice d'un droit, d'un pouvoir ou d'un privilège en vertu du Contrat ne constitue pas une renonciation et l'exercice, en totalité ou en partie, d'un droit, d'un pouvoir ou d'un privilège n'en empêche pas l'exercice ultérieur ou unique. Si l'une des dispositions du Contrat est jugée invalide, illégale ou inapplicable, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des autres dispositions ne seront en aucun cas affectés ou compromis et cette disposition sera réputée reformulée pour refléter le plus fidèlement possible les intentions initiales des parties conformément aux Lois applicables.

11.5 Droit applicable et compétence juridique. Le Contrat sera régi et interprété conformément aux lois françaises. Les parties acceptent la compétence exclusive des tribunaux français compétents. La procédure peut être signifiée à toute partie de la manière autorisée par le Droit applicable ou la règle du tribunal.

11.6 Honoraires d'avocat. Dans toute action, poursuite ou procédure visant à faire valoir un droit ou un recours en vertu du Contrat ou à interpréter une disposition du Contrat, la partie gagnante aura le droit de recouvrer auprès de l'autre partie les honoraires raisonnables de ses avocats, les frais judiciaires et autres dépenses.

11.7 Administration des importations et exportations. Le Fournisseur est l'importateur et l'exportateur officiel. Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les lois d'importation et d'exportation

ainsi que les exigences administratives, y compris le paiement de tous les droits, taxes et frais connexes et toutes les Lois applicables, certificats et enregistrements associés à l'importation ou à l'exportation du Produit, y compris, sans s'y limiter, la sécurité du Produit, la compatibilité électromagnétique, les télécommunications, la reprise/le recyclage des Produits et les exigences environnementales. Sur demande de Workday, le Fournisseur produira rapidement tous les renseignements applicables nécessaires à l'exportation et à l'importation du Produit, y compris, mais sans s'y limiter, les Numéros de classification de contrôle à l'exportation (ECCN) et les sous-titres ou résultats de certification et/ou d'essais relatifs au Produit et informera Workday par écrit de toute modification des informations produites par le Fournisseur pour exporter ou importer le Produit. Pour les produits qui seront importés par Workday, le Fournisseur fournira rapidement et en temps opportun toutes les informations, documents, certificats et/ou résultats d'essais nécessaires pour que Workday soit conforme aux lois d'importation et aux exigences administratives applicables.

11.8 Entrepreneur indépendant et Sous-traitance. Les parties sont des entrepreneurs indépendants et aucune des parties n'est un agent, un préposé, un représentant, un associé, un coentrepreneur ou un employé de l'autre ou n'a le pouvoir d'assumer ou de créer une obligation ou une responsabilité quelconque au nom de l'autre. Le Fournisseur convient que le Fournisseur n'aura droit à aucune rémunération, option, action ou autre droit ou avantage accordé aux employés de Workday. Le Fournisseur renonce à tout droit à cet égard et s'engage à ne jamais en revendiquer. Workday se réserve le droit d'obtenir ou de demander au Fournisseur d'obtenir une assurance similaire de toute personne à laquelle le Fournisseur aurait recours pour fournir le Produit à Workday. Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les lois fiscales, y compris les exigences en matière de retenue fiscale. Le Fournisseur ne sous-traitera pas avec un tiers pour fournir un Produit sans le consentement préalable de Workday par écrit.

11.9 Publicité. Le Fournisseur ne peut pas utiliser les noms, marques de commerce ou noms commerciaux de Workday ou de ses sociétés affiliées sans le consentement préalable de Workday par écrit, ou tel que cela peut être autrement requis par la loi applicable.

11.10 Avis. Tous les avis autorisés ou exigés aux termes du Contrat seront envoyés par écrit à l'adresse du destinataire indiquée dans le Bon de commande applicable, ou à toute autre adresse que le destinataire peut indiquer dans un avis donné conformément au présent article. Un tel avis peut être livré en mains propres, par messagerie 24h, par courrier prépayé de première classe ou par courrier électronique confirmé et sera réputé avoir été reçu (a) s'il est livré en mains propres - au moment de la livraison, (b) s'il est livré par messagerie 24h - 24 heures après la date de remise au messenger avec preuve de remise au messenger, (c) s'il est remis par courrier de première classe - 3 jours ouvrables après la date de l'envoi, et (d) s'il est livré par courrier électronique - par accusé de réception électronique de la partie destinataire.

11.11 Dossiers et inspections. Le Fournisseur doit conserver tous les livres et registres relatifs au Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, tous les registres des Produits fournis à Workday conformément aux Bons de commande, et s'assurer que tous ces livres et registres sont exacts et complets, y compris sous une forme suffisante pour permettre la traçabilité précise des Produits du fabricant, fabricant contractuel du Fournisseur ou de la chaîne de fabrication du Fournisseur. Sur demande raisonnable, Workday et/ou un auditeur/inspecteur tiers peut, sur préavis écrit raisonnable et pendant les heures d'ouverture normales, inspecter les locaux du Fournisseur et de l'une de ses Filiales, vérifier et inspecter les livres et registres et autres documents du Fournisseur et de ses Filiales dans la mesure raisonnablement nécessaire pour vérifier sa conformité aux dispositions du Contrat, y compris, sans s'y

limiter, les dispositions des présentes Conditions sur les pays les plus favoris en termes d'établissement du prix.

11.12 Relation non restrictive. Rien dans le Contrat ne sera interprété de manière à empêcher Workday ou l'une quelconque de ses Filiales de développer ou de fournir indépendamment des services ou des matériaux qui peuvent être identiques ou similaires à l'un quelconque des Produits ou matériaux connexes, ou d'obtenir des services ou des matériaux d'un tiers qui sont les mêmes ou similaires à l'un des Produits et matériaux connexes fournis par le Fournisseur en vertu de n'importe quel Bon de commande.

11.13 Assurance. Le Fournisseur doit obtenir et maintenir, sans frais pour Workday, toutes les assurances applicables et appropriées (y compris, mais sans s'y limiter, une assurance commerciale, une assurance accidents du travail, une assurance automobile, une assurance erreurs et omissions, une assurance responsabilité civile professionnelle et commerciale) d'un montant conforme aux pratiques sectorielles applicables au Fournisseur incluant, sans limitation, une assurance d'au moins le montant raisonnablement nécessaire pour réparer ou remplacer le Produit en cas de perte, dommage, vol ou destruction. Sur demande, le Fournisseur devra fournir à Workday la preuve de cette couverture avant de commencer l'exécution du Contrat.

11.14 Lutte contre la corruption. Le Fournisseur s'engage à respecter la Loi des États-Unis sur les pratiques de corruption à l'étranger (« **FCPA** »), la loi anti-corruption du Royaume-Uni (« **UKBA** »), ainsi que toutes les autres lois anti-corruption applicables. Le Fournisseur s'engage à s'abstenir de payer, de donner ou de promettre de payer ou de donner, et d'autoriser la promesse, le paiement ou la fourniture directe ou indirecte d'une somme d'argent ou d'une chose de valeur à quiconque, y compris, sans s'y limiter, toute personne ou entreprise employée par ou agissant pour ou au nom d'un client du secteur public, tout fonctionnaire ou employé d'une entité publique ou dirigée par un État, tout parti politique, tout employé d'une formation politique, tout membre d'une famille royale ou au pouvoir, ou tout candidat à un mandat politique pour, de manière corrompue, (a) influencer un acte ou une décision officielle, (b) obtenir un avantage indu, (c) obtenir ou conserver des affaires, ou orienter des affaires vers une personne physique ou morale, ou (d) inciter ou récompenser toute action favorable à tout égard lié au sujet du présent Contrat ou aux affaires de toute Entité de Workday. Le Fournisseur convient en outre que tout paiement effectué par le Fournisseur à des tiers dans le cadre de la conduite de toute activité de Workday doit être appuyé par des factures écrites, complètes et exactes qui doivent être conservées par le Fournisseur pendant toute la durée du présent Contrat et mises à disposition pour inspection à la demande de Workday, et le Fournisseur s'engage à signaler rapidement à Workday toute violation potentielle ou avérée des lois anticorruption concernant le présent Contrat ou les affaires de toute Entité de Workday dont il prend connaissance, et collaborer de bonne foi avec Workday dans le cadre de toute enquête sur une telle violation. Le Fournisseur s'engage à s'abstenir de prendre toute mesure susceptible de mettre une Entité Workday en violation d'une loi ou réglementation anticorruption applicable. Si le Fournisseur prend connaissance d'une telle violation, il s'engage à en avertir immédiatement Workday.

11.15 Tiers bénéficiaires. Sauf stipulation contraire dans le Contrat, les parties n'ont pas l'intention de créer, et aucune disposition du Contrat ne sera interprétée de manière à créer des droits de bénéficiaire pour un tiers.

Dernière mise à jour : juillet 2019